

TO THE RATEPAYERS OF AFORESAID MUNICIPALITY

PUBLIC NOTICE

**ADOPTION OF BY-LAW 222-2014
DECREERING TAX AND COMPENSATION RATES
AND THE IMPOSITION OF THE REAL ESTATE TAXES
FOR THE 2014 FISCAL YEAR**

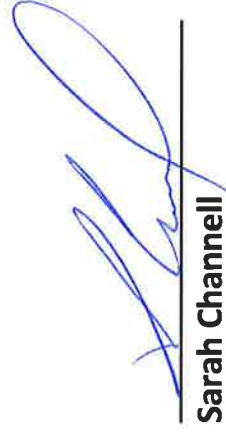
IS HEREBY GIVEN BY THE UNDERSIGNED, THAT:

At the regular sitting held on February 10, 2014, the Council has adopted By-Law 222-2014 decreeing tax and compensation rates and the imposition of the real estate taxes for the 2014 fiscal year.

The said By-Law is available for inspection at the municipal office during regular business hours.

Given at Harrington this 12th day of February two thousand fourteen.

The Director General and Secretary-Treasurer



Sarah Channell

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 222-2014 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES FONCIÈRES ET DE TARIFICATION ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

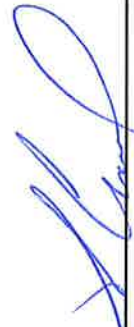
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2014, le conseil a adopté le règlement 222-2014 ayant pour objet de décréter les taux de taxes foncières et de tarification et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2014.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal durant les heures régulières d'affaires.

Donné à Harrington ce 12^e jour du mois de février de l'an deux mille quatorze.

La directrice générale et secrétaire-trésorière



Sarah Channell

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sarah Channell, résidant à Amherst, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 12 février 2014, entre 9h et 18h

En foi de quoi, je donne ce certificat le 12 février 2014.

